

**délibération :
D2025-2-6**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 38

**Objet : Convention
d'occupation bureaux
Mairie de Mazières en
Gâtine**

L' an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited, ZAE de Montplaisir 79220 Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président

Date de convocation du : 18 Février 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Pouvoirs :

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe
Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent
Monsieur DELIGNE Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie

Absent(s) : Monsieur DESBORDES Gwénaél, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur ATTOU Yves, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DELIGNE Thierry, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur PETORIN Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Suite à la fermeture des bureaux de la Communauté de communes Val de Gatine à Saint-Lin, deux agents vont voir leurs bureaux transférés dans la halte-garderie l'Ombrelle à Saint-Pardoux Soutiers. Néanmoins, cet emménagement ne sera rendu possible que lorsque les travaux d'extension et de réhabilitation de cet équipement sera achevé, soit à l'été 2026. Pendant cette période transitoire, il est convenu que ces deux agents occuperont un espace de travail au sein de la mairie de Mazières en Gâtine. La présente convention règle les modalités de cette occupation.

La convention d'occupation de cet espace de travail débute le 1^{er} février 2025 et dure jusqu'à l'emménagement des deux agents concernés dans leurs bureaux de la halte-garderie l'Ombrelle à Saint-Pardoux Soutiers. La redevance est fixée à 350 euros mensuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE**

- **DE VALIDER** la convention d'occupation de bureaux à la mairie de Mazières en Gâtine ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document afférent ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification

Emis le 25/02/2025
Publié le 05/03/2025
Transmis en sous-préfecture le 05/03/2025

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

